



# Réunion de Bureau et du Codir

15 mai 2023

---



Présents : P MANGEOLLE - MP CANET – D CANET – S CLAUDON –  
L DEMANGE – M PETITJEAN – T LEMONNIER – L VALETTE –  
G GRUNENWALD – O DADOLLE – S WEINACHTER – S DECHASEAUX –  
A VINCENT – A PHILIPPE – A BETIS – G GREGORI

Invités : S DE OLIVEIRA – G FORMET

# Mot du président

- Le 9 juin nous tiendrons 2 Assemblées Générales à Corcieux. Une AG extraordinaire pour faire évoluer nos statuts en conformité avec la loi sur le sport du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France. Notre secrétaire général détaillera les modifications à intervenir dans nos statuts. Une AG ordinaire ensuite qui nous permettra de faire un point sur cette saison et de dresser les perspectives de la saison prochaine
- Pour la saison prochaine, compte tenu de la situation saine de nos finances et des augmentations de tarif de la fédération et de la ligue, nous allons proposer de maintenir le barème financier de la saison prochaine au niveau de celui de cette année. **Pas d'augmentation des tarifs du Comité des Vosges pour la saison 2023 / 2024**
- **Bonne fin de saison à tous avec la fin des championnats et les finales de coupe des Vosges**





# Licences au 14/05/23

- FFBB: + 13 %
- Ligue Grand Est: + 12 %
- CD 88: 2331 licenciés contre 2111 au 14/05/22 soit + **10 %**
- La progression est plus importante en masculin (+ 12%) qu'en féminines (+ 6 %)
- Nous dépassons le total des licences de la saison dernière qui était de 2157 soit + 8 %.
- L'objectif de +10% en fin de saison est atteignable... il nous manque 50 licences
- Bravo à tous les clubs pour ce bon résultat... et continuez à créer des licences

# Trophée « femmes sur tous les terrains »



- La remise des « Femmes sur tous les terrains » 2022 ont été remis à Sophie Weinachter et Marine Duval à Bercy lors des finales Coupe de France le 22 Avril
- Félicitations à toutes les deux !
- Merci pour cette belle image du basket vosgien !





# Aides fédérales

- Le Comité Directeur fédéral de février 2023 a retenu les principes de l'aide financières aux CD de moins de 2500 licenciés pour la saison 2022/2023 basée sur: la demande PSF de 2022 et le projet de développement, un rattrapage de l'historique, une aide exceptionnelle pour la journée du 3x3
- Le CD 88 s'est vu attribué une aide composée
  - aide fédérale (PSF 2022 et projet) 8515 €
  - Rattrapage historique 1900 €
  - Journée 3x3 (forfait) 1227 €
  - Soit un total de **11 642 €**
- Cette aide fédérale représente une subvention de **5 € / licencié**. Un mail de remerciement a été adressé au président fédéral.



# Barème financier

- Le barème financier de la FFBB est paru et prévoit des hausses principalement sur les licences:
  - Socle + **1 €** (de 13 € à 14 €)
  - Extension joueur U19 et plus + **4 €** (de 13 € à 17 €)
- Le barème financier de la Ligue Grand Est n'est pas paru mais il inclura également une augmentation du prix des licences
- Le bureau propose de ne pas augmenter les barèmes financiers du Comité des Vosges compte tenu de la situation saine de nos finances.  
**Le Codir valide à l'unanimité cette proposition**
- Seule exception: proposition de passage de l'indemnité kilométrique de **0,38 €/km à 0,40 €/km**



# AG CD88

Le Comité Directeur valide l'ordre du jour des 2 AG qui se tiendront le 9 juin

- AG Extraordinaire – 18h00
  - Emargement
  - vérification des pouvoirs
  - Adoption des nouveaux statuts
  - Point sur le Contrat Engagement Républicain





# AG CD88

- AG ordinaire

- Allocution d'ouverture du Président du Comité des Vosges
- Rapport moral
- Discussions et votes sur les différents rapports des Commissions
- Rapports financiers présentés par le Trésorier Général
- Désignation du Délégué du Comité des Vosges pour l'Assemblée Générale FFBB
- Palmarès sportifs
- Récompenses et sifflets FFBB
- Allocution de clôture



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

Les diapositives suivantes présentent le projet d'évolution des statuts du Comité issu des statuts-type des Liges et Comités approuvé en Comité Directeur Fédéral le 17 février 2023

Il a été présenté au Bureau du CD88 et approuvé



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

## Constitution, durée et objet

- Objet
  - Il s'engage à veiller au respect des dispositions du contrat d'engagement républicain issu de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et annexé aux présents statuts.
- Composition
  - Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de 25 membres.
  - Le Comité Directeur ne peut comprendre plus de deux (2) licenciés appartenant à une même association sportive.



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

A défaut de règlement intérieur, les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception (ou par courrier recommandé électronique avec avis de réception) ou par remise en mains propres contre récépissé au siège du Comité Départemental au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale Elective, le cachet de la poste faisant foi.

- Rôle

Il désigne en son sein les représentants à parité [femme(s)/homme(s)] du Comité Départemental à l'Assemblée Générale Elective de la FFBB, et ce pour toute la durée de la mandature concernée. Le nombre de délégués ainsi que leurs suppléants sont déterminés dans les statuts et règlements fédéraux. En cas de vacances, démission, incapacité etc. le Comité Directeur pourra procéder à une nouvelle désignation.



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

- Président
  - Mandat

A la suite de l'élection du Comité Directeur par l'Assemblée Générale Elective, le Comité Directeur se réunit afin de lui proposer le Président du Comité Départemental.

Le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés par l'Assemblée Générale Elective.

Le Comité Directeur peut proposer à l'Assemblée Générale Elective une co-présidence de Comité Départemental.



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

- Bureau
  - Nomination
    - Le Comité Directeur élit pour **quatre (4)** ans au scrutin secret parmi ses membres, un Bureau composé **d'un nombre compris entre au minimum un quart et au maximum cinquante pourcent (50 %)**
  - Réunions
    - Les réunions à distance par procédé électronique sont autorisées. Peuvent assister les membres qui y participent au moyen d'une conférence téléphonique ou audiovisuelle permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Ces moyens transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations
    - Sur invitation du Président les salariés peuvent assister aux réunions du Bureau.



# Evolution des statuts du Comité des Vosges

- Ressources et obligations
  - Obligations comptables
    - En considération de la période de l'exercice comptable, le prévisionnel peut être présenté lors de l'Assemblée Générale Ordinaire avant le 15 juillet puis une consultation de l'Assemblée Générale Ordinaire à distance peut être organisée afin que les comptes définitifs soient présentés en vue de leur approbation définitive, avant la plus proche Assemblée Générale
  - Ethique et honorabilité

L'ensemble des acteurs relevant des instances dirigeantes et commissions du Comité Départemental s'engage à veiller au respect des dispositions de la Charte Ethique, de déontologie, de prévention et de traitement des conflits d'intérêts ainsi qu'aux principes d'honorabilité.

A ce titre, il s'engage à se déporter de toutes situations de nature à générer un conflit d'intérêts.

En application des dispositions de la Loi n°2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, le Comité Ethique du Basket-ball détermine la liste des personnes soumises à déclaration d'intérêt particulier.

Aussi, les personnes assujetties se doivent de procéder à ladite déclaration de manière sincère et exacte.



# Contrat engagement républicain

Lien : [https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq\\_cer\\_fevrier\\_2023\\_vf.pdf](https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/faq_cer_fevrier_2023_vf.pdf)

Le contrat d'engagement républicain (CER) doit être souscrit par toute association à l'appui de toute demande de subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service

Pour ce faire, elles doivent communiquer au préfet du département du siège de la structure concernée la preuve de l'affiliation auprès de la Fédération.

À des fins de simplification, le CER est souscrit au moyen d'une case à cocher intégrée au formulaire de demande de subvention ou d'agrément. Il n'a donc pas à être souscrit sous une autre forme.





# Contrat engagement républicain

Conformément aux dispositions de la loi confortant le respect des principes de la République, l'association sportive doit souscrire au plus tard le 25 août 2024.

En cas de manquements au CER, la subvention ou l'agrément fait l'objet d'une décision de retrait par son auteur. Les subventions versées doivent alors être restituées. L'organisme concerné ne peut plus bénéficier des droits et autres avantages liés à l'agrément. Le retrait d'une reconnaissance d'utilité publique entraîne par ailleurs la dissolution de la fondation concernée.



# Contrat engagement républicain

## Les 7 engagements

1. Respect des lois de la République
2. Liberté de conscience
3. Liberté des membres de l'association
4. Egalité et non-discrimination
5. Fraternité et prévention de la violence
6. Respect de la dignité de la personne humaine
7. Respect des symboles de la République



# Secrétaire Général

Notes eFFBB

## 2023-04-27 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-CLUBS-MAIF-Fontaines:

Dans le cadre du partenariat entre MAIF et la FFBB et dans la continuité du dispositif « Chaque Panier Compte » mis en place depuis février 2021, MAIF et la FFBB souhaitent poursuivre leur démarche de valorisation et de sensibilisation des clubs à une pratique plus éco-responsable avec un nouveau dispositif, toujours en faveur des clubs amateurs, en les équipant cette fois de fontaines à eau. Suite aux premières opérations, la fédération en accord avec la MAIF a souhaité étendre au niveau national cette opération.



# Secrétaire Général

Les clubs récipiendaires seront choisis conjointement par MAIF et la FFBB sur la base d'un appel à projets en lien avec la présentation d'un projet éco-responsable. Les clubs affiliés à la FFBB sont invités à répondre à un questionnaire permettant d'identifier les actions éco-responsables et les valeurs du club.

Les clubs seront retenus par la FFBB en accord avec la MAIF selon 2 possibilités :

- Le département accueille un match de l'équipe de France sénior sur la saison 2022/2023. En fonction du score de la rencontre, le comité dispose d'un nombre de fontaines à eau variant entre 8 à 12 pour ses clubs.
- Le solde disponible est proposé aux clubs candidats issus des départements n'ayant pas accueilli un match de l'équipe de France.

La fin de l'usage des bouteilles plastique dans le sport est un vaste chantier auquel MAIF et la FFBB ont décidé de s'attaquer, aux côtés de l'association Une bouteille à la mer pour la sensibilisation



# Secrétaire Général

Notes eFFBB

[2023-05-02 NOTE LR CD 4-PCT-SMs-Collecte déchets ASL](#)

Le ministère des Sports et des Jeux olympiques et Paralympiques, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Fédération Française de Basketball (FFBB) s'associent à Ecologic pour expérimenter des points de collecte des Articles de Sports et de Loisirs (ASL) permanents. L'objectif est la collecte des déchets sportifs à des fins de traitement dans le cadre d'une filière spécialisée.



# Secrétaire Général

Qu'est-ce qu'un point de collecte ? Un point de collecte est un lieu qui accueille les dépôts de matériels de sport usagés.

Par qui sont-elles organisées ? Par Ecologic, ses collectivités partenaires et le mouvement sportif. Il s'agit de proposer une solution de proximité aux utilisateurs de matériels de sport en fin de vie.

Qui peut déposer ? Tout le monde ! Producteurs, fournisseurs, distributeurs, structures associatives... professionnels et particuliers.



# Secrétaire Général

## **Critères pour être un point de collecte pérenne**

- Démarrage : Mai 2023 jusqu'à décembre 2023.
- Produits acceptés : Articles de Sport et Loisirs uniquement, toutes disciplines confondues.
- Contenants : soit 4 Bacs roulants doubles | 1265 x H 1170 x P 775 Soit 4 Palbox 1200 800 \*H 1110
- Collecte : Rotation autant de fois que nécessaire (=contenant plein) sur demande via l'extranet Ecologic.
- Point de collecte : Le lieu doit être accessible en camion, sécurisé (pour éviter les fouilles/dégradations) et visible. Un lieu couvert est préférable mais pas obligatoire.

Un contact référent doit être identifié : Il sera l'interlocuteur/l'interlocutrice d'Ecologic pour le suivi et les rotations.

Les conditions d'accès et de dépôt sont fixées par le point de collecte (jour et horaires).



# Secrétaire Général

Notes eFFBB

## 2023-05-02 NOTE LR CD CLUBS 4-PCT-CNOSF-300 Dirigeantes

Le CNOSF lance l'appel à candidatures pour la seconde promotion du club des 300 femmes dirigeantes.

Qu'est-ce que le club des 300 femmes dirigeantes du CNOSF ? Un programme d'accompagnement des femmes aux fonctions de dirigeantes :

- Des sessions d'accompagnement e-learning et en distanciel d'octobre 2023 à octobre 2024
- Des temps de rassemblement et de mise en réseau
- Un esprit de promotion pour une convivialité nécessaire à la réussite
- Une valorisation de profils à tous les niveaux du mouvement sportif





# Secrétaire Général

Pour qui ? Le CNOSF invite toute femme ayant un projet d'engagement au sein d'une instance du mouvement sportif à répondre à cet appel. Les participantes seront sélectionnées sur leur engagement, leur motivation et leur disponibilité à participer activement aux actions tout au long du programme (d'octobre 2023 à octobre 2024). En octobre 2023, les lauréates pourront se réunir et échanger lors d'une journée commune marquante.

Nous vous invitons à faire connaître votre candidature à l'adresse [citoyenne@ffbb.com](mailto:citoyenne@ffbb.com) en plus de votre inscription au club des 300 femmes dirigeantes. La fédération peut en effet soutenir les candidatures déposées. Un retour avant le 1er juin 2023 sera en effet nécessaire sous forme d'une copie de votre dossier d'inscription.



# Secrétaire Général

Pour qui ? Le CNOSF invite toute femme ayant un projet d'engagement au sein d'une instance du mouvement sportif à répondre à cet appel. Les participantes seront sélectionnées sur leur engagement, leur motivation et leur disponibilité à participer activement aux actions tout au long du programme (d'octobre 2023 à octobre 2024). En octobre 2023, les lauréates pourront se réunir et échanger lors d'une journée commune marquante.

Nous vous invitons à faire connaître votre candidature à l'adresse [citoyenne@ffbb.com](mailto:citoyenne@ffbb.com) en plus de votre inscription au club des 300 femmes dirigeantes. La fédération peut en effet soutenir les candidatures déposées. Un retour avant le 1er juin 2023 sera en effet nécessaire sous forme d'une copie de votre dossier d'inscription.



# Secrétaire Général

Le domaine mail .org ne permet plus de recevoir de mails. Il appartient à l'ancienne société Quomodo. Il devrait être disponible prochainement et le Comité s'en portera acquéreur

En attendant, les nouvelles adresses sont identiques si ce n'est qu'elles finissent par .com

Les mises à jour ont été faites sur le site



# Pôle Formation

- Examen Arbitre Départemental
  - Dimanche 14 mai à Vittel à l'occasion du TIC U12
  - 10 candidats (1 femme et 9 hommes) pour 9 reçus. Félicitations
  - Rappel : obligation des clubs de plus de 75 licenciés de présenter au moins un candidat sous peine d'amende de 250 euros (plan de formation présenté en AG du CD à Vittel le 18 juin 2022)
- Participation à la conférence organisée par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports sur le thème des violences sexistes et sexuelles, avec notamment un retour sur les moments forts du téléfilm diffusé la veille « le colosse au pied d'argile »



# Pôle Formation

## Assises de l'arbitrage 4 juin 2023 au Val d'Ajol

- 8h45-9h00 : Accueil des Participants
- 9h00-9h10 : Intervention de Luc VALETTE – Président du CD88
- 9h10-9h15 : Intervention d'un représentant de la Ligue GE
- 9h20-9h30 : Intervention d'un Arbitre CF pour débiter le Tables Rondes
- 9h30-11h00 : Déroulement des trois tables rondes
- 11h00-11h30 : Synthèse et Clôture des Assises



# Pôle Formation

## Trois Tables rondes

Table Ronde n°1 :  
recrutement et  
formation des  
Arbitres

Table Ronde n°2 :  
le statut des  
Arbitres

Table Ronde n°3 :  
l'officiel au cœur  
du jeu



# Pôle Formation

Certains clubs ont été destinataires d'une facture relative à la charte des officiels pour la saison 2021/2022

Le Comité des Vosges a reçu ces factures qui sont payées. Le Comité est chargé du recouvrement de ces dettes fédérales auprès des clubs.

En cas de réclamation, le club devra s'adresser directement à la FFBB

Voir note effbb [2023-03-02-NOTE-LR-CD-CLUBS-Charte des Officiels 2021-2022](#)



# Pôle Formation

Le TIC U12 a eu lieu à Vittel le 14 mai 2023

Les filles l'ont remporté et les garçons finissent troisièmes. Félicitations aux joueuses et aux joueurs ainsi qu'au staff

A remarquer la belle organisation de la journée par le BC Thermal. L'arbitrage, assuré par les candidats à l'Examen Départemental, était encadré par A ROUSSEL, Y PERRIN et F DA SILVA. Merci à eux 3

Les CD 54 et 57 ont adressé un message de remerciement pour la tenue de la journée





# Trésorier

- Point de situation

*SUIVI PREVISIONNEL 2022/ 2023 POINT 9 MAI 2023*

DEPENSES	BUDGET	REALISE	%	RECETTES	BUDGET	REALISE	%
Eau électricité	1300	1218	94	Brochures et imprimés			
Fournitures bureau	2500	4114	165	Ventes Diverses			
Fournitures sportives	2000	374					
Charges immeuble + Locations	2200	2970	135	Engagements Championnats	6000	7668	128
Déplacements	8000	11555	144	Cotisations Départementale	4000	4025	
As Générale + Comité	2000	4018	201	Educateurs sportifs MD	4000	3747	
Assurances	2500	1870	75	Divers	400		
Licences	56000	61916	111	Recettes diverses manifestations	4000		
Mutations	2500	3520	141	Licences + Mutations	110000	121346	110
Affiliations	3500	3678	105	Tournoi SAINT DIE	0	36823	
Charges diverses	300	253		Affiliations	4200	4050	96
Petit Mat Entretien locations	1500	2260	151	Droits et dérogations	500	275	55
Affranchissements	750	91	12	Amendes	2000	3897	195
Télécom	1000	828	83	stages et formation	2000	4865	0
Actions de développement	12000	7112		Camp	30500	31762	
BASKET 3 x3 et vivre ensemble	25000	26411	106	FFBB ristournes	0	2230	
Coupe des vosges	1500	500	33	Recettes 3x3 Gérardmer		3880	0
Cion Technique form +TIC) *****	10000	12364	124	Aides Fédé et Ligue	31000	10900	
MAD Educateurs	3000	1734	58	Aide projets	15000	18000	
Mini Basket	5500	4664	85	Subvention Région	3000	1400	47
TOURNOI INT SAINT DIE	35000	36249	104	Agence nationale sports	17000	21000	124
Camp d été	32000	32296	101	Subvention Conseil Dep	20800	20800	100
Formation Cadres arbitres	2000	637	32	Autres subventions + Part privés	13000	3300	
Rémunérations du Personnel	57200	76388	134	Dons	2000	5653	283
Emplois civique	1800	2489		Primes emploi civique	1600	2527	
Charges Sociales	13800	17514	127	Primes salaire apprenti	3500	15123	
Charges Exercice antérieur	0	2718		Produits financiers	500	937	187
Amortissements	5000	8132		Produits exerc antérieur et EX	0	4462	
Charges financiere	150	109		Reprise provision retour jeu	14000		
				QP subvention investissement		1237	
EXEDENT au 09052023		1925		DEFICIT PREVISIONNEL	1000		
<b>TOTAL</b>	<b>290000</b>	<b>329907</b>	<b>114</b>		<b>290000</b>	<b>329907</b>	<b>114</b>



# Trésorier

M PETITJEAN a un rendez-vous avec le Vérificateur aux Comptes le 30 mai  
Il tient à féliciter l'ensemble des clubs puisque tout le monde est à jour dans ses comptes, y compris pour la caisse de péréquation



# Pôle Compétitions

Les championnats se terminent avec beaucoup de fautes techniques (12 en 2 week-end), 54 depuis le début de la saison.

- \* 1 match perdu par pénalité: AS Haut du Lièvre : le coach n'a pas de certificat médical
  
- \* 3 matches perdus par forfait :
  - \* Liffol le Grand en PRM
  - \* ASC Ban de Laveline en DM2
  - \* Ent Granges/Gérardmer en U15M



# Pôle Compétitions

- Il reste 1 week-end à jouer le 20/05 en :
- 
- \* PRM - BC Thermal est premier avec pour le moment 5 points d'écart avec le second BC Chavelotais 1
- \* DM2 - BC Chavelot 2 est 1er avec 2 points d'écart devant SDVB 2 (Chavelot en pourra pas monter en PRM car déjà Chavelot 1)
- \* PRF - BC Thermal devant La Val d'Ajolaise avec un seul point d'écart (BC Thermal rencontrera ES Thaon qui est 6ème et La Val d'Ajolaise - Mirecourt qui est dernière)
- 
- 
- DMU17 : finales play-off le 27/05 à 18 h pour la finale gagnants : BCGE1 / SDVB et à 16 h pour les perdants : BC Chavelot / BCGE2
- 
- DMU15 : reste un week-end le 27/05 - 1er ES Thaon devant ASSN Liffol avec 2 points d'avance : Thaon rencontrera le BC Thermal1 qui est 4ème et Liffol - La Val d'Ajolaise 1 qui est 3ème
- 
- DMU13 : restent 2 week-end : BC Chavelotais 1 devance SDVB et La Val d'Ajolaise de 2 points
- 
- DFU13 : restent également 2 week-end - BC Chavelotais devance ES Thaon de 2 points en Interdépartemental
- 
- UF18 jouant dans le 54 : Ent. Granges/Gérardmer finit 4ème et ES Thaon dernière du championnat
- 
- les UF15 jouent en PO avec le 54 : les demi-finales débutent le week-end du 20/5
-



# Pôle Développement

- **Mini-basket :**
- Les inscriptions aux fêtes du baby et mini-basket ont été envoyées aux clubs.
- Nous espérons un nombre important d'enfants mais aussi d'arbitres (jeunes ou moins jeunes) et bénévoles pour aider l'équipe déjà en place lors de ces deux grosses journées.
- 
- Le comité des Vosges a participé à la semaine Olympique et Paralympique organisée à Charmes, environ 500 enfants y ont participé.
- 
- A noter le succès du tournoi de Granges qui a réuni environ 180 enfants venus de Meurthe et Moselle, d'Alsace et bien entendu des Vosges.

Un tournoi U 9 est organisé par le BC Chavelot le 10 juin toute la journée.

-



# Pôle Développement

- **3X3:**
- **L'open** + initialement prévu à Gérardmer se déroulera finalement sur le devant de La Rotonde à Thaon le samedi 1er juillet. Des animations sont organisées en amont, comme des rencontres scolaires, tournoi inter-entreprise et le dimanche 2 juillet un Open Access et un open Junior League le dimanche 2 juillet toute la journée.
- Des informations complémentaires seront communiquées prochainement aux clubs (inscriptions aux tournois, programme, bénévolat pour cet évènement etc).
- Deux tournois 3X3 se sont déroulés au palais des sports d'Epinal le 21 mai.
- En matinée, ce sont 5 équipes qui se sont affrontées lors du tournoi Open Plus Access Junior League qualificatif pour les finales régionales du 10 juin à Verdun.
- L'après-midi 7 équipes sénières se sont disputées la qualification au tournoi Open + de Thaon.
- Ces deux tournois se sont déroulés dans une très bonne ambiance sans, malheureusement, aucune équipe féminine présente (1 inscrite en junior league, mais tournoi féminin annulé).  
Merci au club du BCGE pour leur accueil et la tenue d'une buvette, petite restauration.
- 
- Le week-end du 17 et 18 juin, lors de la journée nationale du basket 3X3 auront lieu de nouveaux tournois 3X3 à Vittel
- Les 24 et 25 juin à Epinal, c'est au collège Clémenceau que de nouvelles manifestations et tournois 3X3 auront lieu.



# Communication

S CLAUDON souligne la réactivité et la bonne collaboration de Sport n'Co pour la communication des résultats sur le site du Comité

Pour rappel, les inscriptions sont toujours ouvertes pour recevoir la newsletter



# G FORMET

- Une convention de mise à disposition des terrains 3x3 du Comité est en cours de validation
- Il a participé aux journées de développement à Charmes ainsi qu'à 1 demi-journée à la Maison d'Arrêt d'Epinal





# Questions/réponses

S DECHASEAUX demande s'il est possible d'avoir le quota des licences gratuites pour les dirigeants actifs encore disponibles par club



# Signature

Le Président

Luc VALETTE

Le Secrétaire Général

Gilles GREGORI